

Frais de garde

Nombre d'enfant	1	2	3	Par enfant supplémentaire
Avant-midi	16.00	24.00	31.70	8.30
Après-midi	16.00	24.00	31.70	8.30
Soirée – pour le travail après 18 h	24.25	31.70	39.15	8.30
Nuit – pour le travail après 24 h	32.00	47.15	65.80	8.30

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 16,00 \$ pour 1 enfant et de 8,30 \$ additionnels pour chaque enfant.

P.S. Les frais de garderie ne sont pas payables aux conjoint-es.

Il est important de détailler les frais de garde chaque jour sur les rapports de dépenses.